CODE DE TRANSPARENCE – EXPERTISE OBLIGATAIRE

Mise à jour au 28 février 2020



TABLE DES MATIERES

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	3
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	5
3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE	
TRANSPARENCE	13
4. PROCESSUS DE GESTION	
5. CONTROLES ESG	25
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	

I. 1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique aux fonds La Française Carbon Impact 2026 et La Française Obligations Carbon Impact.

Nom du Fonds : La Française Carbon Impact 2026						
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2019	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds	
Stratégie dominante: Thématiques ISR Best effort Best in universe Stratégie complémentaire: Engagement	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de	☐ Alcool ☐ Armement ☐ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☐ Tabac ☑ Autres politiques sectorielles	27,89M€	□ Label ISR □ Label TEEC □ Label CIES □ Label Luxflag □ Label FNG □ Label Autrichien □ Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting	
⊠ Exclusion	créances libellés en euro Obligations et autres titres de créances internationaux Monétaires Monétaires court terme Fonds à formule	(BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)		(Prodice2)	financier et extra financier - Présentations diverses	

Nom du Fonds : La F Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2019	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Stratégie dominante: Thématiques ISR Best effort Best in universe Stratégie complémentaire: Engagement Exclusion	Actions françaises Actions de pays de la zone euro Actions des pays de l'Union européenne Actions internationales Obligations et autres titres de créances libellés en euro Obligations et autres titres de créances internationaux Monétaires Monétaires court terme Fonds à formule	☐ Alcool ☐ Armement ☐ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☐ Tabac ☒ Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition — et MAP - mines anti-personnel)	78,03M€	☐ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses

-

¹ Encours du fonds La Française Obligations Europe SAI au 31/12/2019. Le fonds La Française Obligations Carbon Impact a été lancé le 12 février 2020 par modification de ce dernier.

II. 2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du groupe La Française, elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076 Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

Site Internet: https://www.la-francaise.com/

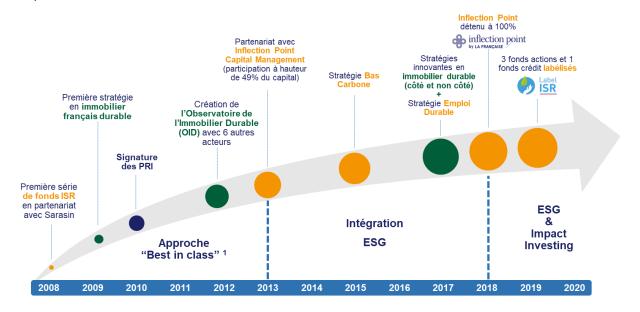
2. 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du groupe La Française et de celle de son actionnaire, la banque mutualiste Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE).

Le reporting RSE du Groupe CMNE est disponible à cette adresse :

https://www.creditmutuel.fr/partage/partage_fr/CC/CMNE-2018/telechargements/institutionnel/rapport-annuel/2018/ra_2018_responsabilite-societale.pdf.

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la fresque ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principles for Responsible Investment (PRI).

6737A21CD729/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=en&a=1

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Elle s'est également traduite par la mise en place d'une politique RSE ambitieuse et enrichie tous les ans.

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

La Française place la problématique et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations qu'ils soient investisseurs institutionnels, partenaires, clients privés, réseaux de distribution en France et à l'international.

Le Groupe développe depuis de nombreuses années une culture d'entreprise autour de trois axes majeurs que sont l'entreprenariat, l'innovation et l'esprit d'ouverture, et du partage des valeurs de proximité, d'excellence, de responsabilité et d'engagement.

La Française affirme sa RSE à travers diverses actions touchant à la fois son mode de fonctionnement interne et son activité de gestion pour compte de tiers sur l'ensemble de ses expertises. A l'instar des entreprises de son secteur, l'impact le plus important découle de son métier de gestion d'actifs. Il n'en demeure pas moins que La Française s'attache à s'appliquer à elle-même ce qu'elle recherche dans ses investissements : la prise en compte de l'Environnement, du Social et du Sociétal et une bonne Gouvernance tout en participant à des actions durables et solidaires.

La RSE du groupe s'articule donc autour de divers types d'actions :

- Actions pour l'environnement : bilan carbone, gestion des ressources et bonnes pratiques
- Actions à caractère social : promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et bienêtre au travail
- Gouvernance : partage des fruits de l'expansion
- Actions durables et solidaires : à travers l'engagement du Groupe dans des actions durables et des initiatives solidaires et l'accompagnement des collaborateurs à s'engager dans des causes humanitaires ou citoyennes

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet.

3. 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique de vote et sa politique d'engagement.

Charte sur l'Investissement Responsable

Depuis juillet 2018, le groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du Groupe en termes d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers et disponible à l'adresse suivante :

www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementResponsableLaFrancaiseFR.pdf

Le groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre Groupe est sensible.

En pratique, le groupe La Française a développé une version propriétaire de l'IR qui combine à tous les niveaux de la gestion des actifs et sans hiérarchie, des facteurs financiers, stratégiques et ESG.

Inflection Point by La Française (IPLF), le centre de recherche et d'expertise du groupe La Française est responsable de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Cette expertise est diffusée dans tous les pôles de gestion du Groupe.

Politique de vote

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le Groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Cependant, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux. Aussi le Groupe a-t-il mis en place des alertes sur des types de résolutions prédéfinis afin qu'IPLF puisse exprimer son point de vue et ainsi permettre, éventuellement, de voter différemment de la recommandation d'ISS.

Enfin, Le groupe La Française a adopté en 2017, et met à jour chaque année une politique de vote² spécifique (Custom Policy) en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte sur:

² www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

- 1. Le climat (Environnement) : opposition à l'approbation des comptes d'entreprises ne répondant pas au questionnaire du CDP³
- 2. La diversité (Social) : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration si à l'issue de ce vote le Conseil compte moins de 25% de femmes
- 3. La rémunération (Gouvernance) : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le management
- 4. Le cumul des mandats (Gouvernance) : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection.

La politique de vote spécifique à La Française (La Française Custom Policy) est disponible sur :

www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

La Sustainability Policy d'ISS est disponible (en anglais) sur :

www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

Engagement

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les émetteurs.

Le Groupe a publié une politique d'engagement⁴ en 2019 et publie désormais un rapport annuel sur sa politique d'engagement.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes d'IPLF et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint des initiatives notamment au travers de la *Collaboration Platform* des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (*Climate Action 100*+) et les données sociales des entreprises (*Workforce Disclosure Initiative*).

 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

Notre Charte Investissement Responsable pose le cadre de notre approche ESG et climatique. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs. Nous misons plutôt sur la combinaison :

- d'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et,
- d'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne IPLF et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

.

³ CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionne depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

⁴ www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir cidessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le Groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone.

1.4.1. Le développement d'une gamme orientée changement climatique « Carbon Impact » dans les valeurs mobilières

Le premier fonds actions orienté changement climatique du groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Dénommé La Française Lux Inflection Point Carbon Impact Global⁵, ce fonds vise à un équilibre entre d'une part la réduction des émissions de carbone en investissant dans des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteuses de solutions, en particulier technologiques, et d'autre part les émissions évitées apportées par des investissements dans les énergies renouvelables. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Le fonds obligataire à échéance La Française Carbon Impact 2026 a été lancé en 2019 et le fonds obligataire La Française Obligations Carbon Impact a été transformé en 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone mais avec des adaptations.

En effet, les secteurs les plus émetteurs de carbone, en particulier les producteurs d'électricité, occupent une part plus importante du marché des obligations que celui des actions.

Pour les obligations des secteurs les plus émetteurs et notamment les producteurs d'électricité, nous privilégions la notion de trajectoire future de l'intensité carbone. En effet nous évaluons si ces trajectoires sont compatibles avec une faible élévation de la température moyenne de la Terre. Cette compatibilité est analysée en mettant en regard les trajectoires des entreprises avec les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'agence internationale de l'énergie (International Energy Agency en anglais, ou IEA), une communauté scientifique et académique internationale indépendante. Nous expliquons en détails cette analyse de trajectoire dans la section 4.2 de ce code de transparence.

Ce concept d'alignement de trajectoire et d'analyse de scénarios est privilégié pour sa nature prospective par rapport aux simples mesures d'empreinte et d'intensité carbone à un instant t, qui sont le reflet de performances passées.

Nous incluons également des *Green Bonds*⁶ au sein des portefeuilles de nos fonds Carbon Impact obligataires (La Française Carbon Impact 2026 et La Française Obligations Carbon Impact) car ils nous permettent de bien identifier les projets financés et de délimiter ainsi plus exactement l'impact qu'ils auront en termes de réduction d'émissions.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française disponible à cette adresse : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2019/Rapport-Strategie-responsable-et-climatique-Groupe-La-Francaise-2019.pdf

⁶ Une obligation verte (ou « Green Bonds ») est émise par une entreprise afin de financer, ou refinancer, des projets à environnemental positif selon la taxonomie des « Green Bonds Principles ».

⁵ Le Fonds a été créé le 1^{er} juin 2015, est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier)

5. 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes de La Française impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Le Président du groupe La Française, sponsor formel de la politique du Groupe en matière de finance Responsable et de RSE;
- Le Global Head of Sustainable Investing: impulsion de la stratégie durable dans les différentes classes d'actifs et au niveau du Groupe, coordination des actions, communication et pédagogie sur la finance durable et à impact
- Le Head of ESG, Directeur de la structure de recherche ESG IPLF : en charge de l'élaboration des méthodologies ESG, de la fourniture des scores et mesures ESG et Climat à l'ensemble du groupe La Française et de la communication sur ces sujets ;
- Les gérants en charge des stratégies d'investissement responsable : gestion des fonds et mandats :
- Les analystes quantitatifs et fondamentaux d'IPLF : en charge des analyses ESG et climatiques;
- Les consultants climatiques et ESG : développement, diffusion et harmonisation de la stratégie responsable du Groupe dans les différentes classes d'actifs ; représentation du Groupe dans les instances d'investissement responsable ;
- Les équipes de risques et reporting : gestion des risques, contrôle de second niveau, reporting mensuel;
- Les équipes du juridique produits : responsabilité de la documentation légale des fonds ;
- Le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : contrôle de 2ème niveau ;
- Les équipes commerciales : promotion des produits d'investissement responsable ;
- Les équipes du marketing : aide à la rédaction des présentations et plaquettes commerciales et à la structuration des messages :
- Les équipes de la communication : rédaction et coordination du semestriel Stratégie & Durabilité ; visibilité du Groupe sur l'Investissement Responsable ; participation à la semaine de la Finance Responsable ; organisation d'évènements internes et externes autour de l'Investissement Responsable ; page dédiée du site internet et du blog (Blue Room) de La Française sur l'Investissement Responsable ;
- Le Comité Investissement Responsable : rassemble tous les départements et toutes les classes d'actifs du Groupe trimestriellement pour échanger sur les bonnes pratiques et l'actualité afférentes à l'Investissement Responsable dans le Groupe.

6. 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM emploie 7 gérants ISR : 5 gérants actions et 2 gérants crédit.

Les gérants ISR de La Française AM travaillent en partenariat avec les 7 analystes de IPLF dédiés à la recherche thématique et ESG.

Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

7. 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
	☐ IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change ☐ CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,) carbone, eau et forêt ainsi que la « non discloser campaign » ☐ Montreal Carbon	☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh ☐ Access to Medicine Foundation ☐ Access to Nutrition Foundation ☑ Autres (précisez) WDI, Workforce Disclosure Initiative	☐ ICGN - International Corporate Governance Network ☐ Autres (précisez)
Commission Recherche	pledge ⊠ Portfolio		
□ PRI - Principles For Responsible	Decarbonization Coalition		
Investment ICCR - Interfaith	☐ Green Bonds Principles		
Center on Corporate Responsibility	☐ Climate Bond Initiative		
Ecumenical Council	☐ Appel de Paris		
for Corporate Responsibility	Autres (précisez)		
☐ Commissions AFG	Climate Action 100+		
☐ EFAMA RI WG ☐ European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance ☐ Autres (précisez)	UNEP FI: Membre de la commission Investissement Membre du groupe pilot sur la mise en œuvre des recommandations de la TCFD		

8. 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 1 007 millions d'euros au 31/12/2019.

9. 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 173-VI)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 7% de ses encours totaux sous gestion au 31/12/2019.

10. 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

Sur les actions :

- ☐ La Française LUX Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
- ∠ La Française Inflection Point Actions Euro, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro;
- ∠ La Française Inflection Point Trend Prévention ;
- ∠ La Française Inflection Point Multi Trends.

Sur les obligations :

- ∠ La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations;
- ∠ La Française Carbon Impact 2026.
- Sur les fonds diversifiés :
 - CMNE Participation Solidaire.

L'ensemble des fonds ISR ouverts en valeurs mobilières gérés par les différentes entités de La Française est disponible à cette adresse : https://www.la-francaise.com/no_cache/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/?tx_sngproducts_displayproducts%5BSais%5D%5B%5D=SAI.

III. 3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

11. 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'intégration des critères ESG permet de déceler des risques qui ne ressortent pas dans les analyses purement financières. Ces critères visent à détecter les externalités des entreprises liées par exemple à leur politique de gestion des ressources humaines ou leur gestion des relations clients, qui auront des impacts opérationnels sur leur activité avec des probabilités et des horizons de temps très variables.

En excluant systématiquement les entreprises avec un score ESG dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement de nos fonds Carbon Impact obligataires, nous nous prémunissons contre les entreprises qui présentent les risques les plus significatifs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En plus des critère ESG, les fonds La Française Carbon Impact 2026 et La Française Obligations Carbon Impact prennent en compte des critères liés au changement climatique (analyse carbone et transition) pour identifier et financer les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique. Nous considérons ces entreprises comme mieux protégées :

- Contre les risques croissants de non-conformité réglementaire / d'éventuelles pénalités futures ;
- Contre les risques climatiques impactant leur secteur / activité ;
- Contre une exclusion croissante par les investisseurs cherchant à se dissocier des sources d'énergie fossile

En finançant les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique nous avons pour objectif de réduire les émissions carbone de nos portefeuilles d'investissement et plus largement de participer aux efforts contre le réchauffement climatique.

In fine, l'objectif de chaque fonds est de réaliser son objectif de performance tout en minimisant son impact climatique en ayant une empreinte carbone au moins 50% inférieure à celle d'un univers comparable⁷.

Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants : risque de perte en capital, risque discrétionnaire, risque de change, risque lié aux impacts techniques telles que des produits dérivés, risque actions lié à la détention d'obligations convertibles, risque de taux, risque de crédit, risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance, risque lié aux investissements en titres High Yield dits « spéculatifs », risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE, risque de contrepartie, risque de conflits d'intérêt potentiels, risque de liquidité.

⁷ Le fonds La Française Carbon Impact 2026 a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 7 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2026, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2026 émises par l'Etat français et libellées en EUR en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leurs compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle d'un univers d'investissement comparable que serait le composite 30% Bloomberg Barclays Global aggregate Corporate Index 70%ICE BofAML BB-B Global High Yield Index.

Le fonds La Française Obligations Carbon Impact a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le Fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de reference Barclays Capital Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis (LECPTREU).

12. 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse extra financière (Inflection Point by La Française). Au sein de ce centre basé à Londres, le Directeur de la Recherche ESG et 6 analystes ESG sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
FactSet	Partage et stockage des notes de recherche et des scores financiers et extra-financiers Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif	++
	Recherche et bases de données	
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ISS - Sustainability Policy Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
CSR Hub	Utilisation de la base de scores ESG pour le filtre quantitatif	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS -Oekom	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG pour l'analyse qualitative	++
Trucost	Utilisation des données Trucost pour l'estimation des données évitées par les green bonds	++

13. 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds?

La recherche est formalisée dans le modèle à cinq facteurs développé par IPLF à l'origine pour les investissements en actions. L'évaluation de chacun des cinq facteurs implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation. Ces facteurs analysent des critères relatifs à l'ESG mais également stratégiques (voir également la section 3.5 de ce code) :

ESG

- L'environnement (E) : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- Le capital humain (S): Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- Le capital organisationnel (G) : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.

Stratégiques

- ∠'innovation : Culture d'innovation, promotion de l'innovation en interne, importance de la recherche et du développement, lancement de nouveaux produits, etc.
- La capacité d'adaptation : Structure de management structures, gestion de l'information, agilité stratégique, relations publiques, etc.

14. 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 173-VI)

Nous nous concentrons sur les risques de transition et les opportunités liés à une économie à faible intensité carbone.

Pour ce faire nous avons développé depuis 2015 une méthodologie d'analyse poussée des émetteurs pour notre fonds action La Française Carbon Impact Global qui se diffuse et bénéficie à la gestion d'autres fonds, dont La Française Carbon Impact 2026 et La Française Obligations Carbon Impact.

Dans le cadre de notre stratégie Carbone obligataire, nous mesurons la performance carbone opérationnelle de nos investissements à travers un cadre d'analyse qui suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

Correspondance de notre cadre d'analyse avec les recommandations de la TCFD



La TCFD est un groupe de travail nommé par le Conseil de la stabilité financière avec le soutien du G20 lors de la COP21 et que La Française soutient depuis 2017. Son objectif est de placer les risques et les opportunités climatiques au cœur de la stratégie des entreprises, d'augmenter la transparence entre entreprises et investisseurs afin de réduire les risques d'investissement et de réconcilier le temps court des décisions financières avec le temps long des conséquences du changement climatique.

Notre analyse comprend pour chaque entreprise une analyse carbone. Cette analyse consiste en une estimation/mesure de l'exposition au changement climatique ainsi qu'en une évaluation de la gestion des risques induits par ce dernier. Elle nous permet de construire une analyse qui regroupe toutes les informations liées au climat qui pourraient avoir un impact sur les résultats financiers et la pérennité d'une entreprise.

Analyse carbone

Performance carbone et objectifs quantitatifs	Gouvernance et gestion des risques	Stratégie et initiatives	Analyse de scénarios	
Efficacité carbone et énergétique	Gouvernance environnementale Gestion des risques climatiques	Initiatives Ambitions Investissements	Alignement sectoriel avec les différentes trajectoires (2 degrés, 1,5 degrés)	
Evaluation de la performance passée de réduction des émissions par rapport aux engagements pris Evaluation de la préparation actuelle de l'entreprise à mitiger les risques climatiques Evaluation prospective de la stratégie mise en place por réduire les émissions et transformer ses opérations et/ses produits par le biais de ses investissements				
Engagement par les gérants et les analystes (état des lieux, mesure des progrès et exclusion potentielle)				

En pratique, notre cadre d'analyse se décompose en quatre piliers pour l'analyse des entreprises:

Pilier 1 - Gouvernance et gestion des risques

Cette section vise à mesurer la gouvernance autour du changement climatique et des impacts environnementaux. Par exemple nous prenons en compte le niveau de rémunération variable de l'équipe dirigeante en lien avec l'amélioration de la performance environnementale, les systèmes de contrôles et la prévention des risques mis en place ainsi que l'implication de l'exécutif.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur Oekom tels que:

- ESG in executive remuneration
- Environment management supply chain
- EMS Environmental Management system

Nous ajoutons à cette collecte d'indicateurs quantitatifs, toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 2 - Stratégie

En pratique, nous distinguons les sections de stratégie et d'initiatives dans notre analyse. En effet, ces dernières peuvent facilement être confondues et en les analysant séparément, nous pouvons mieux apprécier leur matérialité et distinguer ce qui est plus de l'ordre de « l'exercice marketing » que de la transformation en profondeur.

Nous regardons la stratégie globale du groupe ainsi que ses projets d'investissements à travers les niveaux de recherche et développement et de dépenses d'investissement (ou CAPEX, pour « capital expenditure » en anglais) déployés.

La décarbonation doit être au cœur de la transformation de l'entreprise, que ce soit au travers des produits et services mis en marché ou plus simplement au travers de sa méthode de production.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur Oekom tels que :

- Climate change strategy
- GHG emission targets

Nous ajoutons à la collecte d'indicateurs quantitatifs toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 3 - Initiatives

Nous mesurons le niveau de matérialité des initiatives des entreprises.

En effet, parfois les initiatives peuvent être un outil de communication utile pour véhiculer une image plus « verte » sans pour autant représenter une part significative des activités de l'entreprise. En analysant leur matérialité, nous pouvons mieux évaluer l'implication des entreprises dans l'implémentation de leur stratégie.

Cependant, nous pouvons également soutenir les initiatives naissantes de collaboration sur des biens et technologies exploratoires qui, à terme, seront bénéfiques à tous les acteurs du secteur.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur Oekom, ainsi que d'autres sources disponibles tels que :

• SBT : Science Based Targets

RE100 : Renewable Energy 100

· Emission reduction initiatives

Nous ajoutons à la collecte d'indicateurs quantitatifs toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 4 - Ambitions et progrès

Cette section combine à la fois l'analyse de la performance passée des émissions carbone et les objectifs futurs de réduction. Pour cela nous utilisons les données carbones de scope 1 (émissions directes), de scope 2 (émissions indirectes liées à l'achat ou la production d'électricité) et de scope 3 quand cela est pertinent (il faut savoir que le scope 3 peut représenter une grande partie des émissions totales d'une entreprise).

Pour rapporter ces données en intensité, nous divisons les tonnes de carbone par une unité de production spécifique au secteur analysé. En effet, pour les secteurs à haute intensité carbone nous procédons à un calcul de trajectoire (voir méthodologie dans la section 4.2). Cette comparaison du passé et du futur nous permet d'émettre des conclusions sur la capacité de l'entreprise de transformer ses émissions et de potentiellement s'aligner, ou pas, avec la trajectoire de décarbonation sectorielle recommandée par le scénario « Two Degree Celsius Scenario » (2DS) de l'agence internationale de l'énergie (IEA) pour limiter le réchauffement de la température mondiale à +2° par rapport à la fin du XIXe siècle.

Nous utilisons pour cela la base de données CDP (Carbon Disclosure Project), une organisation internationale à but non lucratif qui gère la plus importante plateforme de reporting environnemental globale. CDP nous fournit annuellement les données que les entreprises lui ont communiqué sur leurs impacts environnementaux sur la base du volontariat.

Pour les entreprises qui ne communiquent pas de données à CDP, nous avons développé notre propre modèle d'estimation carbone qui nous permet d'estimer leurs émissions carbones de scope 1 et 2 en prenant en compte l'intensité carbone propre à chaque secteur.

Sur la base de l'analyse de transition globale de notre modèle interne, nous attribuons à chaque entreprise un score « carbon impact ».

Engagement

Nous avons inclus une section 'engagements futurs » afin que les gérants du portefeuille et les analystes ESG puissent noter les points spécifiques à chaque cas d'investissement et les adresser lors des rencontres avec le management de l'entreprise (que ce soit un meeting dédié ou lors d'une nouvelle émission de dette).

15. 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (CDP, Oekom, CSRHUB, Factset et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.



- 16.
- 17. 3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Comme indiqué en section 3.5 de ce code, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers (voir Etape 1 du processus présenté en section 4.1).

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Concernant l'évaluation Carbone des émetteurs, nous mettons à jour la composante quantitative de notre analyse (les scores Carbon Impact) trimestriellement.

Les composantes qualitatives de notre analyse carbone (les revues qualitatives et calculs de trajectoire pour les secteurs à haute intensité carbone et les analyses qualitatives pour le secteur financier) sont mises à jour a minima annuellement ou en cas de changement significatifs (changement de stratégie, nouvelle équipe dirigeante, opération de fusion/acquisition, etc.). De la même manière que pour la liste d'exclusion, les changements de scores significatifs vont déclencher une discussion entre l'équipe d'analyse ESG, l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Ainsi, si au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion ouvrira le dialogue avec l'entreprise au travers d'une phase «d'engagement » à la suite de laquelle la société de gestion décidera de céder le titre ou de le requalifier dans le cas où la dégradation serait ponctuelle ou due à des facteurs spécifiques.

IV. 4. PROCESSUS DE GESTION

18. 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement.

Lors de la première étape, nommée « Etape 1 : Filtrages quantitatifs » dans le prospectus, nous excluons systématiquement les entreprises avec un score ESG dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement, et cela, avant même de procéder à une analyse financière. Nous identifions à partir de critères exclusivement ESG les émetteurs devant être écartés. Ainsi, l'exclusion ESG de premier ordre concerne 20% au minimum des titres de l'univers d'investissement global « Investment Grade » et « High Yield ex-CCC » (titres spéculatifs) ayant fait l'objet d'une notation par la méthodologie ESG.

Les scores des entreprises sont déterminés selon notre méthodologie interne qui est détaillée en section 3.5 de ce code.

Ensuite, nous prenons en compte les critères ESG via notre processus d'intégration thématique qui allie une analyse carbone à l'analyse financière.

19. 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)

Les stratégies de nos fonds Carbon Impact obligataires combinent une approche « bottom up », à travers la sélection de valeurs de conviction, et une approche « top down » dans leur construction car elles doivent à tout moment répondre à l'engagement de minimisation de leur empreinte carbone pris au sein de de leur objectif de gestion présenté en question 3.1 (avoir une empreinte carbone au moins 50% inférieure à celle d'un univers comparable).

Après l'étape 1, décrite dans la section 4.1, et son exclusion systématique des 20% pires scores ESG de l'univers, nous procédons à une analyse financière de l'émetteur. Une fois la qualité de crédit évaluée, nous procédons à l'analyse carbone.

L'analyse carbone est basée sur des critères d'analyses liés au changement climatique et réalisée par notre équipe de recherche ESG. Elle résulte en un score « carbon impact » et est présentée en section 3.4 de ce code de transparence.

Le cadre d'analyse présenté en section 3.4 est le même pour toutes les entreprises mais l'analyse qualitative va dépendre du secteur dont fait partie l'entreprise.

Nous définissons les secteurs à haute intensité carbone comme les quatre secteurs qui contribuaient à plus de 79% des émissions de gaz à effet de serre mondiaux en 2014 (d'après l'International Energy Agency, Energy Technology Perspectives 2017).

- Génération d'électricité
- Secteur pétrolier
- Transport (autos, aérien, maritime)
- Et matériaux de base (papier, acier, ciment..)

Dans les secteurs à faible intensité carbone, nous différencions les entreprises du secteur financier :

- Banques
- Assurances

Des entreprises des <u>secteurs non-financiers</u> :

- Grande consommation

- Télécommunications
- Media
- Autres biens et services industriels (non inclus dans les secteurs à haute intensité carbone)

Quel que soit le secteur, le schéma d'analyse va être appliqué de manière quantitative pour attribuer un score carbon impact à l'entreprise. Ce schéma et des exemples d'indicateurs sont donnés dans la section 3.4 de ce code.

Pour les entreprises du secteur financier, comme définit ci-dessus, une analyse qualitative spécifique est réalisée afin de relever des points spécifiques à l'activité de financement. Nous nous intéressons par exemple pour une banque à la part de ses actifs exposée aux énergies fossiles, ou encore comment elle intègre les risques climatiques dans son financement de prêts.

Pour les entreprises des secteurs à haute intensité carbone, le schéma d'analyse intègre une analyse de trajectoire des émissions futures (dans la partie analyse de scénarios). Nous confrontons nos estimations aux trajectoires de décarbonation sectorielles (comme définies par l'Agence Internationale de l'Energie).

L'objectif de cette analyse de trajectoire combinée au schéma d'analyse carbone est d'estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Par exemple, pour le secteur des Services aux collectivités, cela prend la forme d'une intensité carbone basée sur les tonnes CO2eq générées par MWh d'électricité produite, reflet de l'évolution de la capacité de production en énergie renouvelable face à la capacité actuelle.

L'analyse de trajectoire repose sur les travaux de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et notamment de deux rapports de référence sur les évolutions technologiques (Energy Technology Perspectives et Energy Outlook⁸ model). Nous y trouvons des données sur les émissions de GES sur des périodes longues de 2014 à 2060 et sur la base de 3 scénarios produits par l'AIE:

- Reference Technology Scenario (RTS): ce scenario, dit de référence, s'appuie sur les engagements pris par les Etats pour réduire leurs émissions et adapter leurs politiques énergétiques et correspond aux Contributions Nationales (NDC, Nationally Determined Contributions) adoptées dans l'Accord de Paris.
- 2°C Scenario (2DS): c'est un scenario compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2° particulièrement utilisé par les politiques et le monde économique pour évaluer les stratégies climatiques.
- Beyond 2°C Scenario (B2DS): ce scenario plus ambitieux suppose que le secteur énergétique atteigne la neutralité carbone en 2060 de manière à limiter la hausse des températures à 1,75° en 2100 (au lieu des 2° prévus dans le scénario 2DS).

⁸ https://www.iea.org/weo/

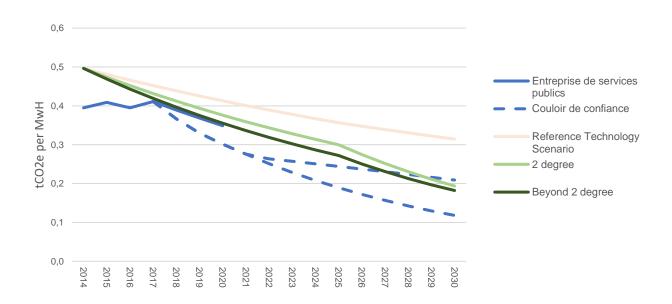
Nous modélisons des trajectoires sectorielles pour chacun de ces scénarios jusqu'en 2030 :

- Etape 1 (données carbones de l'AIE): comprendre la couverture des données fournies par l'AIE.
 A titre d'exemple les données de GES de l'AIE dans le secteur des Transports couvrent les scopes
 1, 2 et 3 mais ne couvrent que le scope 1 pour les fournisseurs d'énergie.
- Etape 2 (données d'activités de l'AIE): Identifier précisément quelles activités sont couvertes par scénario et selon quels types d'indicateur. Par exemple, pour les énergéticiens l'unité est le TWh tandis que dans les transports c'est le km/p (Km/passager).
- Etape 3 : Construire un ratio pour chacun des secteurs en divisant les émissions de GES par le niveau d'activité.

Lorsque nous disposons des trajectoires de l'AIE pour chacun des 3 scenarios, nous modélisons les trajectoires pour les entreprises de chacun de ces secteurs. :

- **Etape 1 :** Utiliser les indicateurs d'intensité de l'entreprise ou si non disponibles, calculer l'intensité carbone de la production de 2014 à aujourd'hui.
- Etape 2 : Identifier les objectifs des entreprises en termes d'intensité. Si des objectifs existent en absolu, les convertir en objectifs d'intensité en utilisant des données de l'entreprise et/ou du secteur. Nous évaluons ensuite la qualité de l'objectif que l'entreprise s'est fixée et si celle-ci est en passe d'atteindre ses objectifs sur la base d'une tendance calculée sur les 5 dernières années.
- Etape 3 : Sur la base d'informations récupérées lors de la phase d'analyse de la transition, nous appliquons différentes hypothèses nous permettant de déterminer un intervalle de confiance pour un résultat donné.
- **Etape 4 :** Nous comparons cette trajectoire au scenario de référence.

Illustration de notre méthodologie de calcul de trajectoire



Les entreprises des différents secteurs sont ensuite qualifiées en :

- i) Bas carbone
- ii) En transition et alignée avec la trajectoire de décarbonation sectorielle
- iii) En transition mais ambitions requises (décarbonation en cours mais pas encore assez ambitieuse pour ce secteur d'activité)
- iv) Retardataires selon le score "carbon impact".
 - ⇒ Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire.

La sélection des valeurs peut parfois également se faire au travers d'obligations vertes qui ont l'avantage d'associer les capitaux financés à des projets spécifiques et dont l'impact environnemental est mesurable. Il faut toutefois que les émetteurs de ces obligations aient passé les étapes 1 et 2 du processus.

Comme énoncé au début de cette section, nous combinons la sélection des valeurs à un cadre de construction de portefeuille qui répond à l'objectif du fonds de réduire d'au moins 50% son empreinte carbone par rapport à un univers comparable.

Les émissions carbones se définissent en tonnes de CO2eq par euros investis et sont basées sur :

- Les émissions de scope 1 émissions directes
- scope 2 émissions indirectes liées à l'achat ou la production d'électricité
- à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 -ie toutes les autres émissions indirectes- peut représenter une part importante des émissions totales. Les émissions de scope 3 ne sont pas prises en compte systématiquement pour tous les secteurs.

Celles-ci sont rapportées à la taille de l'entreprise (valeur d'entreprise), afin d'arriver à une empreinte carbone de tCO2 par millions d'euros investis. Ces empreintes sont ensuite pondérées par les poids en portefeuille et additionnées.

Nous faisons le même exercice sur l'univers d'investissement comparable. Lorsque certaines entreprises ne publient pas leurs émissions carbones ou que notre modèle ne peut les estimer (car les données sous-jacentes ne sont pas dans le domaine publique), nous pouvons faire une estimation sectorielle en prenant la moyenne des émissions pour l'industrie à laquelle l'entreprise n'ayant pas d'empreinte carbone appartient.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD)

L'ensemble de l'univers investissable fait l'objet d'une analyse ESG grâce à nos outils et notre méthodologie de notation extra-financière. Cette notation systématique nous permet notamment d'exclure 20% des émetteurs ayant les moins bons scores ESG.

21. 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le fonds La Française Carbon Impact 2026 a été lancé le 19 novembre 2019 et le fonds La Française Obligations Carbon Impact a été lancé le 12 février 2020 par transformation du fonds La Française Obligations Europe SAI.

Le processus de gestion de ces fonds a été mis en place lors de leur lancement.

22. 4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

23. 4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres?

Les fonds Carbon Impact obligataires ont la possibilité de prendre des titres en pension avec une contrepartie bancaire appartenant obligatoirement à l'univers investissable du fonds.

24. 4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En termes d'instruments dérivés, les fonds Carbon Impact obligataires utilisent des Swaps à des fins de couverture du risque de change. Le gérant couvre systématiquement le risque de change mais un risque résiduel peut toutefois exister.

Nous surveillons les contraintes réglementaires, statutaires et internes.

25. 4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC?

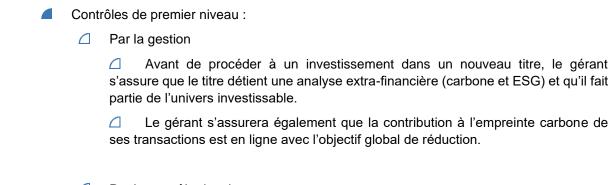
Les fonds Carbon Impact obligataires pourront investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans la gestion effective, les fonds investiront essentiellement dans des OPC de trésorerie, et ce afin de gérer les liquidités de leur portefeuille.

V. 5. CONTROLES ESG

26. 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :



Par le contrôle des risques

Le Contrôle des Risques procède à une revue mensuelle des titres en portefeuille et surveille d'une part l'adéquation des titres avec l'univers investissable et d'autre part les mouvements d'amélioration ou de dégradation des scores ESG ou carbon Impact d'un mois à l'autre. Cette surveillance mensuelle des mouvements, est formalisée lors d'un point mensuel avec les équipes de gestion.

Contrôle de deuxième niveau : le Contrôle Interne

Le contrôle de deuxième niveau, assuré par la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à toutes les gestions du groupe La Française.

Un contrôle annuel peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

Le Contrôle Interne peut également effectuer des contrôles à tout instant sur le respect de la politique d'investissement relative aux critères ESG, carbon impact et à l'objectif de réduction de l'empreinte.

VI. 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

27. 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre process de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

Dans le cadre des stratégies Carbon Impact, en plus de la qualité ESG du fonds nous évaluons leur qualité « carbone » à travers :

- Une ventilation du score ESG ;
- Une ventilation du score Carbon Impact ;
- Sur une base annuelle, des indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance et aux droits humains.

28. 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Nous mesurons l'impact carbone du fonds à travers les indicateurs suivants :

- L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à celle de son indice de comparaison carbone⁹;
- Les émissions évitées via l'investissement dans des Green Bonds ;
- L'alignement des trajectoires des secteurs à haute intensité carbone sur base annuelle;
- Les indicateurs publiés dans le rapport d'impact sur une base annuelle et relatifs également aux aspects sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

Pour rendre compte de l'impact carbone du fonds, nous convertissons les données exprimées en tCO2 émises en recourant à la méthodologie de l'Agence Américaine de Protection Environnementale (United States Environmental Protection Agency) disponible à cette adresse : https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator. Cette conversion permet de communiquer des ordres de grandeur plus compréhensibles et plus parlant que des données chiffrées pures.

29. 6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion;
- Le blog de La Française, « Blue Room by La Française » https://blueroom.la-francaise.com/ sur lequel deux thématiques sont consacrés à l'investissement responsable : Carbon Impact et ISR
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le rapport d'impact annuel ;

_

⁹ Le composite 30% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index 70%ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

- Le reporting extra-financier de La Française « Stratégie & Durabilité » publié semestriellement;
- Les codes de transparence des fonds ESG et carbone ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française prévu par l'article 173 de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 ;
- Le reporting annuel aux PRI;
- La politique de vote de La Française AM ;
- Des présentations de l'Investissement Responsable à La Française.

30. 6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote et qui est disponible en ligne <u>ici</u>.

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote, accessible à cette adresse : https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année.

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

INFLECTION POINT BY LA FRANCAISE LIMITED A private company limited by shares, registered in England & Wales under number 8773186, having its registered address at 78 Brook Street, London W1K 5EF, UK

LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit Luxembourgeois au capital de 3 625 000 euros, dont le siège est situé 60, Grand-Rue – L-1660 LUXEMBOURG, immatriculée sous le numéro B 23.447 Luxembourg.

LA FRANÇAISE AM Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

LA FRANÇAISE LUX Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

LA FRANÇAISE Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
La Française Carbon Impact 2026	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	22/10/2019	AMF
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	01/06/2015	CSSF
CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)	FCPE	La Française Asset Management	26/10/2004	AMF
La Française Inflection Point Actions Euro	SICAV française « LA FRANÇAISE »	-	04/06/2003	AMF
CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro)	FCPE	La Française Asset Management	05/03/1999	AMF
La Française Inflection Point Trend Prévention	FCP	La Française Asset Management	31/05/2002	AMF
La Française Inflection Point Multi Trends	FCP	La Française Asset Management	29/01/2010	AMF
La Française Obligations Carbon Impact	SICAV française « LA FRANÇAISE »	-	20/07/2010	AMF
CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Europe SAI)	FCPE	La Française Asset Management	01/09/1985	AMF
CMNE Participation Solidaire	FCPE	La Française Asset Management	01/12/2009	AMF